



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 23 DECEMBRE 2020

Date de convocation 18/12/2020	
Date d'affichage 18/12/2020	
Nombre de conseillers	
En exercice :	12
Présents :	8
Votants :	12

Le 23 décembre deux mil vingt, à 18h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme MOREL WARE Gaëlle, adjointe, M. NDJIKESSI Thierry, Mme ROSSIGNOL Corinne, M. DELENCLOS Gérard, M. VALLEE Gérard.

Absents Excusés :

Mme DJIDEL Khaoukha qui a donné pouvoir à Mme ROSSIGNOL Corinne

M. LECOCQ Nicolas qui a donné pouvoir à Mme MOREL WARE Gaëlle

M. DE-GEITERE Ulysse qui a donné pouvoir à Mme COCHET Brigitte
Mme CHARLET Viviane qui a donné pouvoir à M. NDJIKESSI Thierry

Désignation du secrétaire de séance : Mme MOREL WARE Gaëlle

Mme MOREL WARE Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

Adoptée à l'unanimité

2 – AUTORISATION DU LANCEMENT DU PROJET ET DE L'APPEL D'OFFRES DE LA REHABILITATION DU BATIMENT MOTRICITE A L'USAGE DE CANTINE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de construire une restauration scolaire avec accueil périscolaire sur le site du groupe scolaire de Talmonnières suite au désengagement de la ville de Sérifontaine d'accueillir les élèves de Talmonnières, en raison d'un manque de places sur leur propre site.

Mme Le Maire donne la parole à M. RIBIERE Jean-Paul, qui a pris en charge ce dossier et lui laisse le soin d'exposer aux conseillers municipaux présents les grands points du projet.

M. RIBIERE Jean-Paul explique que d'un point de vue technique, ce projet sera de qualité et en adéquation avec la lutte contre le réchauffement climatique. Le bâtiment existant qui doit être



réhabilité, sera isolé thermiquement. Il sera doté d'une climatisation réversible, de nouveaux sanitaires et respectera les règles de sécurité d'un établissement recevant du public (ERP).

Mme Le Maire demande aux conseillers leur autorisation pour le lancement du projet et de l'appel d'offres de la réhabilitation du bâtiment motricité à l'usage de cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le lancement du projet
- Autorise Madame Le Maire à lancer le projet d'Appel d'Offres relatif au projet exposé

Adoptée à l'unanimité

3 – AUTORISATION DU CONSEIL AU MAIRE DE PROCEDER A UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT ET A L'ETAT POUR LE PROJET PRECITE

Afin de pouvoir financer ce projet, Madame Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter l'aide des partenaires financiers dont l'Etat, au titre de la DETR.

La dépense totale liée à cette opération est estimée à 190 000 € HT, équipement de cuisine compris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Madame Le Maire à procéder à toute demande de subvention auprès des partenaires financiers
- Approuve le plan de financement
- Sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès de la Préfecture, au titre de la DETR
- Prend l'engagement de réaliser les prestations si la subvention sollicitée est accordée
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Adoptée à l'unanimité

4 – AUTORISATION POUR L'EXECUTION D'UNE ETUDE TOPOGRAPHIQUE DES EXTERIEURS DU BATIMENT MOTRICITE

M. RIBIERE Jean-Paul explique que dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de procéder à une étude topographique, en particulier pour la mise aux normes ERP.

Mme Le Maire demande aux Conseillers municipaux l'autorisation pour l'exécution d'une étude topographique des extérieurs du bâtiment motricité.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00

Le Maire,

Brigitte COCHET





COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 20 MARS 2021

Date de convocation 16/03/2021
Date d'affichage 16/03/2021
Nombre de conseillers
En exercice : 12
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Votants : 11

Le 20 mars deux mil vingt et un, à 9h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint, Mme MOREL WARE Gaëlle, adjointe, Mme DJIDEL Khaoukha, M. NDJIKESSI Thierry, M. DELENCLOS Gérard, M. LECOCQ Nicolas, M. VALLEE Gérard.

Absentes Excusées :

Mme CHARLET Viviane qui a donné pouvoir à Mme DJIDEL Khaoukha
Mme ROSSIGNOL Corinne qui a donné pouvoir à Mme DJIDEL Khaoukha

Absent : M. DE-GEITERE Ulysse

Désignation du secrétaire de séance : Mme MOREL WARE Gaëlle

Mme MOREL WARE Gaëlle est nommée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2020

Adoptée à l'unanimité

2 – VENTE DE TERRAIN COMMUNAL ZC 44 LES LANDES

Madame le Maire propose la mise en vente d'un terrain communal : la parcelle ZC44 – un terrain à bâtir situé rue des Forquevais – Les Landes de Talmontiers d'une superficie de 1528 m².

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'entreprendre les démarches pour vendre ce terrain, au prix de 55 000,00 €, sachant que des acquéreurs potentiels se sont déjà manifestés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède



Adoptée à l'unanimité

3 – VENTE DU TERRAIN COMMUNAL ZA 13 LE MOULIN FLAMAND

Madame le Maire propose la mise en vente d'un terrain communal : la parcelle ZA 13 – Le Moulin Flamand d'une superficie de 3680 m².

Madame Le Maire explique avoir contacté en premier lieu les agriculteurs riverains pour les informer de la mise en vente de ce terrain, pour un prix de vente de base fixé à 6 000,00 €.
Pour rappel, le prix d'acquisition de ce terrain, par l'équipe municipale précédente était 4 400,00 €.

Madame Le Maire explique que la Mairie a reçu deux offres d'acquisition : une première d'un montant de 4 700,00 €, une seconde d'un habitant de Talmontiers d'un montant de 5 500,00 €.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de choisir l'offre à 5 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède

Adoptée à l'unanimité

4 – CONVENTION DE PARTENARIAT PASS PERMIS CITOYEN

Madame le Maire expose que par courrier du 12 mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du Pass permis citoyen.

Jusqu'à présent, le Conseil Départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil Départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Une première demande a déjà été formulée auprès de la Mairie par un jeune souhaitant bénéficier de ce dispositif, qui en contre partie offrira à la Commune 70h de son temps au service de la collectivité.

Madame Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour la commune de participer à ce dispositif et de l'autoriser à signer la convention de partenariat pour intervenir dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède

Adoptée à l'unanimité



5 – DOSSIER CCAS - REGLEMENT TAXE FONCIERE 2020 ET CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL 2020

Madame Le Maire informe de l'instruction d'un dossier par les membres du CCAS d'une famille en difficulté financière. Au vu des ressources et des charges de la famille concernée et étant donné l'état d'urgence des sommes à payer et à l'impossibilité pour le foyer d'honorer ce règlement,

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, d'aider cette famille au règlement de sa taxe foncière 2020 et de sa contribution à l'audiovisuel 2020, pour un règlement de la somme totale de 917 € (779 € pour la taxe foncière 2020 et de 138 € pour la Contribution à l'audiovisuel 2020).

Les membres du CCAS et Madame Le Maire ont convenu avec la famille que celle-ci contribue au remboursement à hauteur de 50 % par un remboursement mensuel de 20€.

Pour précision, cette famille a été sensibilisée à la gestion au plus juste de son budget et un engagement écrit a été effectué, la famille remboursera directement à la trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède

Adoptée à l'unanimité

6 – SE60 (SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE) - ADHESION EPCI.

Madame Le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15/10/2020 a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance),

Lors de son assemblée du 16/02/2021, le comité syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L52 I 1-I 8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé, Madame Le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède

Adoptée à l'unanimité



7 – ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO).

Le Conseil Communautaire a approuvé le 29/10/2020 le transfert de la compétence mobilité en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) conformément à l'art L12311 du Code des Transports.

Dans le cadre de cette compétence, il nous est proposé d'adhérer au Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO). Ce syndicat regroupe les autorités publiques organisatrices de la mobilité et permet de coordonner les réseaux de transport en commune dans l'Oise (trains régionaux, car interurbains régionaux, bus urbains, transports à la demande).

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au SMTCO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'exposé qui précède à 10 voix pour et une voix contre de M. RIBIERE Jean-Paul.

Adoptée

8 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY – TRANSFERT COMPETENCE SANTE

Madame Le Maire expose qu'un projet de création de pôle santé a été proposé par la CCPB. La CCPB souhaite prendre la compétence d'une MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) afin de faire face à la désertification médicale. Ce projet de création a pour le moment un emplacement prévu à La Chapelle aux Pots.

Le Conseil Municipal explique qu'il est favorable sur le principe du projet mais qu'on ne dispose pas assez d'éléments de concrétisation dans l'intégration des communes.

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet un Avis Défavorable, en précisant toutefois être favorable sur le principe du projet.

Avis Défavorable à l'unanimité

9 – CONVENTION EPICERIE SOLIDAIRE « LE COUP D'ŒIL » A AUNEUIL

Madame le Maire rappelle aux conseillers que l'autorisation d'honorer toutes factures relatives à cette convention doit lui être impérativement signifiée par l'assemblée délibérante.

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil pour le versement d'une subvention d'un montant de 945,20 € à l'Epicerie Solidaire "Le Coup d'œil" à Auneuil au titre de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte l'exposé qui précède



Adoptée à l'unanimité

10 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Madame le Maire présente les dépenses et les recettes 2020 puis laisse la présidence à Monsieur Gérard VALLEE membre doyen présent , pour faire délibérer le conseil.

Fonctionnement :

Excédent au 31/12/2019 Commune 131.489,74 €

Déficit au 31/12 2019 Ecole 4.191,96 €

Dépenses: 472.824,80 € Recettes : 535.078,43 € Excédent: 189.551,41 €

Investissement :

Déficit au 31/12 2019 Commune 32.562,52 €

Dépenses : 57.094,32 € Recettes: 72.123,72 € Déficit: -17.533,12 €

EXCEDENT CUMULE DE 172.018,29 €

Reste à réaliser: D. 13.858 €- R. 6220 € = 7.638 € -7.638,00 €

EXCEDENT AU 31/12/2020 DE 164.380,29 €

Madame Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote le compte administratif commune 2020 et le compte de gestion du percepteur.

Adoptée à l'unanimité

11 – AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE 2020



Madame le Maire présente le tableau des affectations des résultats Commune 2020 puis laisse la présidence à Monsieur Gérard VALLEE membre doyen présent, pour faire délibérer le conseil.

Le conseil municipal vote le compte l'affectation des résultats 2020. Madame Le Maire n'a pas pris part au vote

Adoptée à l'unanimité

12 - INFORMATIONS DIVERSES

- Madame Le Maire informe des remerciements de la Présidente de l'Association PPE pour la subvention qui lui a été allouée au titre de l'année 2020.
- Madame Le Maire souhaite remercier les nombreux administrés qui ont adressé leurs vœux au Conseil Municipal en ce début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h10

Le Maire,

Brigitte COCHET

